

SUISSE – Actions judiciaires de Greenpeace

Par Eric MEUNIER

Publié le 16/12/2003

Greenpeace a déposé un recours avec des riverains et des agriculteurs à la troisième demande d'autorisation de l'EPFZ à l'Office Fédéral de l'Environnement, de la Forêt et des Paysages (OFEFP) pour un essai de culture en plein champ à Lindau d'un blé génétiquement modifié. Elle considère que la situation n'a pas changé depuis le premier refus de l'OFEFP en 2001 : les risques sanitaires et environnementaux subsistent, cet essai est inutile d'un point de vue agronomique et écologique et condamne à long terme la possibilité d'une filière sans OGM. Par ailleurs, Greenpeace estime que l'EPFZ n'exprime pas de but clair pour cet essai, qu'elle justifie par la recherche fondamentale, la recherche de la sécurité et une vérification pratique des clauses contenues dans l'Ordonnance fédérale sur la dissémination dans l'environnement. En conclusion, Greenpeace exige que l'OFEFP ne cède pas aux pressions : sa tâche est d'évaluer les implications écologiques, sociales et éthiques des essais en champ.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/suisse-actions-judiciaires-de-greenpeace/